

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 octobre 2009 de M. Olivier Fiumelli, intitulée: «Suivi des recommandations de la Cour des comptes et du Contrôle financier».

TEXTE DE LA QUESTION

Le 9 octobre 2009, la Cour des comptes a publié son rapport annuel d'activité 2008-2009, conformément à la loi instituant une Cour des comptes approuvée en 2005 en votation populaire.

Dans ce rapport d'activité, on trouve notamment la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données (<http://www.ge.ch/cdc/rapports2009.asp>).

Parmi les rapports publiés par la Cour des comptes pendant cette période, cinq concernent directement ou indirectement la Ville de Genève. Le rapport d'activité mentionne que des recommandations faites par la Cour des comptes ont été refusées par la Ville de Genève ou n'ont pas été suivies d'effet, et ce pour des raisons qui, parfois, n'ont pas été reconnues comme valables.

De plus, chaque année, en même temps que les comptes annuels, la commission des finances reçoit le rapport d'activité du Contrôle financier qui contient aussi les recommandations figurant dans ses différents rapports effectués pour l'année¹. Un certain nombre de ces recommandations figurant dans les derniers rapports annuels n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Ma question est la suivante:

Le Conseil administratif peut-il informer régulièrement le Conseil municipal sur le suivi des recommandations de la Cour des comptes et du Contrôle financier, sous la forme d'un rapport à examiner par la commission des finances ou par la commission de contrôle de gestion, et ainsi expliquer clairement les raisons pour lesquelles ces recommandations tardent à être mises en œuvre?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond à la question écrite en distinguant les rapports émanant de la Cour des comptes de ceux du Contrôle financier.

S'agissant des rapports émis par la Cour des comptes, le suivi des recommandations fait l'objet d'un rapport annuel qui est rendu public, à l'instar de tous les rapports de

¹ A ce sujet, l'auteur de cette question écrite relève que le Conseil administratif n'a toujours pas répondu à une question orale posée en juin 2009 relative à une observation figurant dans le rapport du Contrôle financier au sujet de prestations sociales indûment versées.

la Cour des comptes. Ainsi, le Conseil administratif part du principe que tout-e conseiller-ère municipal-e, qu'il-elle soit membre de la commission des finances ou non, a accès aux commentaires de la Cour des comptes sur le suivi des recommandations. L'information sur l'avancement de la mise en place des recommandations est transparente, qu'elle soit terminée, en cours ou restée sans suite. Par contre, il va de soi que le Conseil administratif répond très volontiers à toute question spécifique sur l'une ou l'autre recommandation pour expliciter si besoin sa mise en œuvre.

S'agissant des rapports du Contrôle financier, les recommandations formulées par cet organe sont publiées dans le rapport annuel et transmises à la commission des finances. Le Conseil administratif est ouvert à répondre à toute question formulée par la commission des finances dans le cadre de son étude sur le rapport d'activité du Contrôle financier et à préciser le degré de mise en œuvre des recommandations.

Etablir un rapport spécifique de suivi des recommandations de la Cour des comptes et de celles du Contrôle financier, s'adressant à la commission des finances, ne constitue pas l'unique élément de la problématique soulevée.

En effet, le Conseil administratif privilégie une approche d'ensemble dans une logique Ville de Genève. Ainsi, il a mandaté un groupe de travail qui procède actuellement à l'examen des missions et des périmètres d'intervention de chacune des entités de contrôle, à savoir au niveau de l'audit interne, du contrôle interne et du contrôle de gestion. Cette analyse est en cours et le suivi de l'ensemble des recommandations, quelle que soit l'entité de contrôle à l'origine, est totalement intégré dans la réflexion. Une fois cette étude aboutie, le groupe de travail proposera au Conseil administratif un projet d'organisation avec la clarification des rôles et des compétences qui répondra concrètement aux questions sur le mode de suivi des recommandations, de ses acteur-trice-s et de la communication qui doit l'accompagner.

Cette réflexion et ses conclusions devraient être finalisées d'ici à la fin de l'année 2010. Le Conseil administratif ne manquera pas d'en informer la commission des finances.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

Le 30 juin 2010.